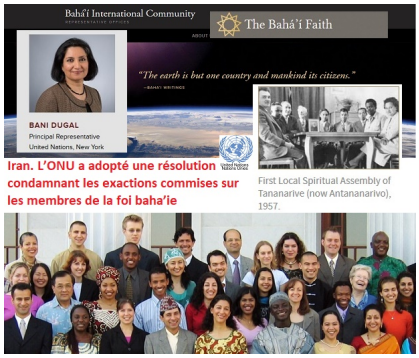

L'assemblée générale des Nations unies a approuvé, le 19 novembre 2020, une résolution demandant aux autorités iraniennes de mettre fin aux violations des droits de l'homme envers les bahá'ís en Iran.

New York, le 18 novembre 2020. Malgré la pandémie en cours, un comité de l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné et approuvé aujourd'hui une résolution appelant l'Iran à respecter les droits de l'homme pour tous ses citoyens, y compris les membres de la foi bahá'íe. La Troisième Commission de l'Assemblée générale a approuvé la résolution par 84 voix contre 30. 66 États Membres se sont abstenus.

La résolution appelle la République islamique à *« éliminer, dans la loi et la pratique,… toutes les formes de discrimination fondée sur la pensée, la conscience, la religion ou les convictions, y compris les restrictions économiques,… le refus et les restrictions d'accès à l'éducation, y compris pour les membres de la foi bahá'íe ... »*
. Les résolutions demandent également la fin des «autres violations des droits de l'homme contre les personnes appartenant à des minorités religieuses reconnues et non reconnues».

Depuis plus de 40 ans, et à ce jour, toute la communauté baha’ie d’Iran est soumise à une persécution continue, multidimensionnelle et soutenue par l’État, affectant chacun de ses membres à travers les générations et à chaque étape de la vie et même dans la mort. Si les tactiques spécifiques employées par les autorités iraniennes ont parfois changé, leur objectif de détruire la communauté bahá’íe en tant qu’entité viable en Iran se poursuit avec force.

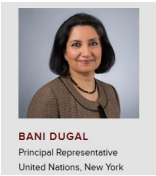

« Par divers moyens, les autorités continuent de se concentrer sur cet objectif en s'efforçant d'exclure les baha'is de la sphère publique et de les empêcher d'exprimer leurs croyances, de les appauvrir économiquement, de saper leur avancement intellectuel, d'effacer également les traces de leur histoire et de leur culture. Comme en diffusant de la désinformation à leur sujet et incitant le public à créer un climat de haine contre eux », a déclaré Bani Dugal, le représentant principal de la communauté internationale bahá'íe auprès des Nations Unies.

«Espérons que l’Iran tiendra enfin compte des recommandations de cette résolution et de l’appel de la communauté internationale pour qu’il respecte les droits de l’homme de ses citoyens»

.

La résolution sera confirmée lors de la séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2020.

Mais qu’est-ce que la foi bahá'ïe ?

Il s’agit d’une religion abrahamique et monothéiste qui proclame l’unité spirituelle de l’humanité. Considérés comme étant la plus jeune des religions mondiales indépendantes, elle a été fondée en 1863 par le Persan Mirza Husayn-Ali Nuri (1817-1892). Le mot «Bahá’í» dérive du surnom donné à son fondateur : Bahā -Allāh, signifiant « Gloire de Dieu » ou « Splendeur de Dieu » en arabe, ou Bahá’u’lláh en translittération baha’ie.

Les jardins baha'is sur les hauteurs de la ville d'Haïfa en Israël

Ainsi, les Baha’is sont les disciples de Bahā -Allāh. Ils sont répartis dans 193 pays à travers le monde et leur nombre est estimé à 7 millions de personnes. Le Centre spirituel (Ziyarat ou lieu de pèlerinage) et administratif des Baha’is est situé à Haïfa et à Acre, en Israël.

Communauté Internationale Bahá’íe a, depuis 1948, le statut d’ONG auprès de l’Organisation des Nations Unies. Depuis 1970, elle est dotée d’un statut consultatif auprès de l’ECOSOC (Conseil économique et social) et de l’UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l’Enfance). Elle entretient également des relations de travail avec l’OMS (Organisation mondiale de la Santé et est associée au PNUE (Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE).

First Local Spiritual Assembly of Tananarive (now Antananarivo), 1957.

La foi bahá’íe à Madagascar

Dans la Grande île de l’océan Indien, la foi bahá’íe s’est établie au début ses années 1950. Depuis lors, de plus en plus de personnes dans tout le pays trouvent inspiration et conseils dans les enseignements de Bahá’u’lláh. Ici, les membres de la communauté bahá’íe travaillent avec leurs voisins et amis pour promouvoir et contribuer au bien-être et au progrès de la société. Dans les centres urbains et les villages ruraux, dans les foyers et les écoles, des citoyens de tous horizons, classes et âges participent à un mode de vie dynamique, prenant part à des activités à la fois spirituelles, sociales et éducatives.

Baha'i communities. Four islands unite in celebrations

ANTANANARIVO, Madagascar, 21 December 2003. Representatives of Baha'i communities in four Indian Ocean islands gathered here to celebrate the 50th jubilee of the arrival of the Faith in the region. Official opening ceremony at the Hilton Madagascar... representatives of the four National Spiritual Assemblies

(left to right): Randrianarivelo Roger Florentin (Madagascar), Olivia Faranirina (Madagascar), Jimmy Servina (Seychelles), **Lila Andriambalo (Madagascar)**, Daisy Robert (La Réunion), Lala Rakotoarivelo (Madagascar), Mialy Rasandratanarivo (Madagascar), Chantal Morille (La Réunion) holding microphone, Parmanand Sanicharane (Mauritius), Homa Mungapen (Mauritius), Moutou [illegible] (Madagascar), Peggy Baichoo (La Réunion)

[illegible]